

**FORUMULAIRE ASSURANCES TOUS RISQUES EXPOSITION
DECLARATION D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE DE L'EXPOSANT**

**à retourner impérativement avant le début de la manifestation au
Cabinet VERLINGUE**
à l'attention de Madame DE OLIVEIRA /Service Multi-Risques
9, Quai de Rotterdam - B.P. 156
68113 ILLZACH

Chaque exposant est assuré automatiquement pour un montant de 320 € au m² pour un stand à l'intérieur, sauf dispositions particulières, avec une franchise de 225 € par sinistre et par exposant. L'exposant soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance du contrat souscrit auprès de la Compagnie ALBINGIA et remises par MULHOUSE EXPO SAEML.

ATTENTION : L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N'EST PAS COMPRISE DANS LES PRESTATIONS DE L'ORGANISATEUR.

L'EXPOSANT SEUL DECIDE PAR AILLEURS D'AUGMENTER OU NON L'ASSURANCE DES DOMMAGES A SES BIENS PRESENTS SUR LE SITE DE LA MANIFESTATION QUE L'ORGANISATEUR MET A SA DISPOSITION.

NOM DE L'EXPOSANT

ADRESSE

Manifestation concernée : FestiVitas 2011

Dates :

CAPITAUX COMPLEMENTAIRES A ASSURER : _____ **EUR**

ATTENTION : concernant les objets de valeur : **bijoux, fourrures, pierres précieuses, objets en métaux précieux, téléphones portables, ordinateurs**...la garantie ne sera acquise qu'après accord des Assureurs;

x 2 ‰ (pour mille) =PRIME TTC

ASSURANCE CASSE OBJETS FRAGILES : _____ **EUR**

x 9 ‰ (pour mille) = PRIME TTC

Les objets fragiles sont les verreries, la cristallerie, les porcelaines, terres cuites, les faïences et plâtres.

Le minimum total de prime s'élève à 50 € TTC (capitaux complémentaires à assurer ou assurance casse objets fragiles ou le total du cumul des deux).

⇒ **ATTENTION** : TOUTE DECLARATION NON-ACCOMPAGNEE DU PAIEMENT CORRESPONDANT DE LA PRIME TTC EST CONSIDEREE COMME NULLE ET NON AVENUE

DATE ET LIEU

SIGNATURE ET CACHET :

